

## **Position de Formation Berne sur le thème de l'école intégrative**

### **Contexte**

En ratifiant la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et en introduisant la loi sur l'égalité des personnes handicapées, la Suisse s'engage à faire de l'intégration scolaire une priorité. Les formes de scolarisation intégratives doivent être encouragées dans la mesure du possible. L'objectif premier est le bien-être de l'enfant.

Selon les connaissances scientifiques actuelles, la scolarisation intégrative présente des avantages certains à long terme. Les enfants et les adolescent-es qui ont des difficultés d'apprentissage et de comportement légères à moyennes et qui sont scolarisé-es dans des écoles de type intégratif ont plus de succès dans leur vie future et ont de meilleurs résultats scolaires que les élèves scolarisés séparément. En fin de compte, c'est toute la société qui en profite. L'intégration scolaire ne freine pas non plus les élèves « ordinaires » qui n'ont pas besoin d'un soutien particulier. Des études montrent également que le choix du type d'école ne joue qu'un rôle secondaire. La qualité de l'enseignement et le soutien offert à l'enfant dans le cadre de la scolarisation choisie sont bien plus importants.

L'école se situe à la croisée des chemins entre les bases légales, les résultats de la recherche et la réalité. Pour que l'école intégrative puisse fonctionner, les conditions-cadres doivent être suffisantes. L'intégration doit être supportable pour l'ensemble du système. Les parents ont également une grande responsabilité dans ce domaine. Formation Berne s'engage pour une école intégrative de qualité.

C'est pourquoi l'association exige pour l'école obligatoire et le sec II :

### **Des ressources humaines et professionnelles suffisantes**

L'intégration scolaire ne fonctionne que si l'on dispose d'un savoir-faire professionnel. Il faut disposer de suffisamment d'enseignant-es spécialisé-es formé-es de manière adéquate et d'enseignant-es qui suivent régulièrement des formations continues. Les maître-sses de classe, en particulier, ont besoin de suffisamment de temps et de ressources pour l'organisation de l'enseignement, le suivi des élèves, le contact avec les parents ainsi que la coopération et la coordination au sein de l'équipe pédagogique. Toutes les directions d'école doivent disposer de connaissances de base en pédagogie spécialisée et avoir suffisamment de temps pour se concerter. Les travailleuses sociales et travailleurs sociaux scolaires ou les auxiliaires de classe peuvent apporter un soutien supplémentaire. Les compétences et les responsabilités de toutes les personnes impliquées doivent être clarifiées.

### **Des classes plus petites et le co-enseignement**

Il faut des classes à taille humaine, avec un maximum de 20 élèves, et un co-enseignement. Il faut en outre suffisamment de locaux scolaires adaptés et de matériel favorisant l'apprentissage.

### **Des possibilités de répit grâce à des placements temporaires**

Il est nécessaire de disposer de mesures d'allègement en cas de situations difficiles, par exemple la possibilité d'un placement temporaire pour les élèves qui, par leur comportement, nuisent fortement à la classe. L'objectif à long terme reste cependant la réinsertion des enfants et adolescent-es ayant des besoins particuliers dans la classe.

### **Des ressources pour le plus grand nombre plutôt que pour quelques élèves**

Les classes de soutien ne soulagent le système qu'en apparence. La plupart du temps, ces classes accueillent des jeunes ayant des problèmes de comportement, parlant une langue étrangère ou issus de milieux sociaux difficiles. Le risque de discrimination et de stigmatisation existe. Les enseignant-es doivent être formé-es et sensibilisé-es en conséquence. Par ailleurs, les classes de soutien génèrent plus de travail en raison d'une évaluation régulière du choix des élèves concernés. Et elles mobilisent des leçons. Des leçons du pool OMO sont utilisées pour les ressources des classes de soutien. Selon le modèle, jusqu'à 30 leçons par classe. Ces leçons manquent ensuite aux classes ordinaires pour le SPA. En outre, il faut définir concrètement pour quels enfants les classes de soutien sont destinées (enfants ayant des difficultés d'apprentissage ou enfants présentant des troubles du comportement).

### **Des enseignant-es spécialisé-es suffisamment formé-es**

Le nombre d'enseignant-es spécialisé-es formé-es de manière adéquate est insuffisant. Il faut davantage de personnes formées dans ce domaine. Des conditions cadres attrayantes pour la formation en cours d'emploi sont nécessaires. En outre, les enseignant-es spécialisé-es doivent pouvoir être engagé-es de manière plus efficace et pragmatique dans le système. Les ressources doivent profiter à l'enfant et à l'ensemble du système. Il faut donc disposer d'une marge de manœuvre suffisante.

### **Ouverture à l'intégration en général**

Il ne s'agit pas seulement de l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers, mais plus généralement de questions relatives à la gestion de l'hétérogénéité. Cela inclut l'égalité des chances, la diversité, l'éducation pour tous et la capacité d'autodétermination. Une attitude ouverte et réfléchie de toutes les personnes impliquées dans l'éducation est essentielle. L'enseignement est réussi lorsque la diversité est perçue comme une ressource et que l'enseignement est organisé de manière différenciée. Pour cela, il faut disposer de ressources suffisantes.

### **Des solutions pragmatiques plutôt que des approches axées sur les déficits**

Formation Berne soutient le fait que le soutien élargi SE (anciennement pool2) puisse désormais être accordé sans diagnostic fixe. Cependant, comme auparavant, tous les enfants concernés doivent être inscrits auprès du SPE. Cela entraîne toutefois beaucoup de bureaucratie et de longs délais d'attente.

Il va de soi que les diagnostics peuvent être utiles, car ils facilitent la gestion du handicap. Mais il est problématique de ne pouvoir obtenir des ressources qu'en procédant à des évaluations. Le système est actuellement axé sur les déficits et conduit à des stigmatisations. Une utilisation flexible et pragmatique de pools de

leçons pour chaque école serait plus judicieuse et plus efficace. La direction de l'école pourrait disposer de ce pool de manière autonome. Cela implique de s'éloigner de la répartition des ressources par tête, telle qu'elle est actuellement pratiquée dans le cadre du soutien élargi.

### **Renforcer les familles par la promotion de la petite enfance**

Les offres dans le domaine de l'aide à la petite enfance doivent être développées. Le nombre d'élèves ayant besoin d'un soutien accru augmente, tant dans les classes ordinaires que dans les classes spéciales.

Si les familles sont soutenues assez tôt, les problèmes peuvent être abordés à temps. Les causes des comportements difficiles doivent être identifiées et ne doivent pas être traitées uniquement au niveau des symptômes.